

Versement d'une subvention au Syndicat du Marais de Saône

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Le marais de Saône constitue une zone primordiale pour la protection de la qualité de l'eau de la source d'Arcier. Le Syndicat du Marais réalise de nombreuses opérations d'entretien, de protection et de valorisation de ce secteur. Ces actions ont été reconnues pour leur exemplarité, par l'obtention d'un prix spécial du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable au début de l'année 2006. En 2009 ce secteur a été retenu comme l'un des 500 captages prioritaires définis par le Grenelle de l'Environnement. A ce titre il fait l'objet d'un appel à projet national avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. Cependant une très faible partie des consommateurs de cette eau potable connaît la provenance de l'eau et l'importance de sa protection.

En conséquence, dans un souci de transparence, la Ville souhaite compléter l'information déjà diffusée afin de sensibiliser les habitants sur l'origine de cette eau. Il est important que les Bisontins concernés sachent que leur eau transite par le site naturel remarquable qu'est le marais de Saône et qu'ils soient informés des projets et actions menés sur ce bassin d'alimentation.

La diffusion de ce document à 9 260 exemplaires supplémentaires occasionnera un surcoût supplémentaire pour le Syndicat de 5 094 € HT pour les trois numéros à paraître en 2010, pour lesquels le plan de financement suivant serait adopté :

- Surcoût prévisionnel : 5 094 € HT
- Participation Syndicat du Marais de Saône : 50 %
- Participation Ville de Besançon : 50 % (plafonné à 3 500 € HT suivant surcoût réel).

La participation de la Ville sera versée en trois fois sous forme de subvention, sur demande écrite du Syndicat du Marais de Saône, avec fourniture des justificatifs correspondants.

En cas d'accord, la dépense sera prélevée au chapitre 67/6743 CS 36100 du budget annexe Service de l'Eau.

Proposition

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'octroi d'une subvention au Syndicat du Marais de Saône dans les conditions énumérées ci-dessus.

«**Mme Elisabeth PEQUIGNOT :** Monsieur le Maire, l'année dernière, sur ce rapport qui revient tous les ans, à raison de 3 500 €, j'avais proposé qu'un supplément de ces informations-là soit inséré dans le BVV. Vu la période que nous traversons, on l'a vu par rapport aux besoins sociaux, il serait vraiment intéressant d'économiser et puis apporter aussi une plus large diffusion à cette information sur le Marais de Saône, par le biais de BVV, voire du magazine du Grand Besançon.

M. LE MAIRE : Nous comprenons bien que cette intervention vise le Président du Marais de Saône, c'est comme cela tous les ans, mais simplement je vais vous répondre que le document va bien au-delà de la Ville de Besançon, il va sur l'ensemble du Marais de Saône. Ce soir particulièrement, alors que je viens de vous indiquer que nous allons lancer une réflexion pour la préservation de nos ressources en eau, entre autres sur le secteur de la Loue, le Marais de Saône étant un lieu particulièrement fragile, je pense qu'il faut qu'effectivement nous apportions un soutien sur l'information au niveau de ce marais. Je propose bien sûr que l'on maintienne cette subvention, ce qui n'empêche pas par ailleurs que l'on fasse d'autres informations, je crois que dans ce domaine-là on n'en fait jamais assez.

M. Jean ROSSELOT : N'avoir qu'à répondre que chaque année on fait la même observation, franchement à votre place je n'en serais pas fier parce que ce n'est pas d'une grande virtuosité intellectuelle. Eh bien moi, je suis comme les Rois Mages, je cherche, je cherche l'année où vous nous expliquerez pourquoi, alors que vous venez d'expliquer que vous alliez mettre l'accent, l'inflexion sur les questions, la communication concernant les problèmes de l'eau pour l'ensemble de nos concitoyens, j'attends l'année où vous nous expliquerez pourquoi une partie de la Ville a droit à des connaissances, à

des explications, à un enrichissement de connaissances sur son alimentation en eau, je veux parler de la Boucle, et pourquoi les autres parties de la Ville, les autres catégories de concitoyens qui n'ont rien ni plus ni moins que ceux de la Ville, n'ont pas droit à une information sur les eaux, la leur, je pense à Thise par exemple et ça me paraît tout à fait inéquitable.

M. LE MAIRE : Je peux peut-être proposer qu'on multiplie la subvention peut-être par deux pour qu'effectivement ce document soit diffusé sur l'ensemble de la Ville. On va réfléchir à cela. Vous avez peut-être raison Monsieur ROSSELOT.

M. Pascal BONNET : Je voudrais juste aller je pense dans le même sens que le Président du Syndicat et que les membres du CA pour demander à la Ville de Besançon de nous donner les moyens d'avoir plus souvent le quorum et de pouvoir travailler dans de bonnes conditions à ce Syndicat.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : C'était surtout dans un souci de mutualisation. Le BVV tout le monde le sait est un magazine absolument formidable.

M. LE MAIRE : Bien, je note votre proposition».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable (1 abstention) de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. DAHOUI, M. GUILLEMET, Mme PRESSE, Mlle RONZI, M. LIME et M. BONNET n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 18 mai 2010.